

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2019

CLARIFICATION DU DROIT ÉLECTORAL (PPO) - (N° 2079)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL15

présenté par
M. Gouffier-Cha, rapporteur

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 2, après le mot :

« les »,

insérer le mot :

« autres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.